



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpacsme.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le 10/10/2025
ID : 077-257703819-20251006-20251002-DE

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2025-10-02

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	5	5

Convocation le :
29 septembre 2025

Délibération :

2025-10-02

POSTE VACATAIRE

Annexe : -

L'an deux-mil-vingt-cinq, le lundi 6 octobre à 18h30, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;
Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;
Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;
Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry ;

Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;
Monsieur Xavier MAUBORGNE, représentant d'Andrezel ;
Monsieur Hervé CISNAL, représentant de Saint-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.


Fait et délibéré en séance,
le 06 octobre 2025,
Par extrait certifié conforme,
Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,
Président du SIRP,